

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de VEAUCHE (Loire) dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gérard DUBOIS, Président du CCAS.

Présents : Gérard DUBOIS, Brigitte CHANCRIN, Hubert MALMENAIDE, Valérie TISSOT, Martine DEGOUTTE, Catherine CHOMAT, Yvonne CHAPAT, Guy NIGON, Geneviève DUSSUYER, Brigitte PERBET, Suzy LYONNET.

Excusé : Magali ROUSSET, Jocelyne ROCHE.

Pouvoirs déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Jocelyne ROCHE

Mandataires

Brigitte PERBET

Monsieur le Président procède à l'appel nominal du conseil, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

APPROBATON DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Président demande s'il y a des questions relatives au procès-verbal de la séance précédente. En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

CRITERES D'ATTRIBUTION SENIORS 2026

Madame la vice-présidente expose au conseil que pour un bon équilibre du budget, des modifications avaient été apportées sur les critères d'attributions.

Il avait été décidé sur l'année 2024 de rehausser l'âge d'attribution des avantages destinés aux seniors à 71 ans et sur l'année 2025 à 72 ans, avec l'éventualité d'arriver à 75 ans si cela est nécessaire.

Il est proposé au conseil d'administration de laisser l'âge d'attribution à 72 ans pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Madame la vice-présidente soumet au conseil d'administration le rapport annuel de l'activité du CCAS. Ce dossier statistique fait état du nombre de dossiers instruits par le CCAS au cours des douze derniers mois. Il recense les avis et décisions émis par les membres du conseil d'administration, détaille les diverses interventions du service tant sur le plan légal que facultatif, et permet de mieux connaître le public et de mieux appréhender ses besoins.

Le rapport fait également état du fonctionnement des différents services du CCAS à la Maison du Parc.

Ce document répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, aux grandes lignes budgétaires et financières.

Madame la vice-présidente soumet au conseil d'administration le rapport annuel de l'activité du CCAS. Ce dossier statistique fait état du nombre de dossiers instruits par le CCAS au cours des douze derniers mois. Il recense les avis et décisions émis par les membres du conseil d'administration.

Cette analyse, qui détaille les diverses interventions du service tant sur le plan légal que facultatif, permet de mieux connaître le public et de mieux appréhender ses besoins.

Le rapport fait également état du fonctionnement des différents services du CCAS à la Maison du Parc.

Ce document répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, aux grandes lignes budgétaires et financières.

Après lecture, le conseil d'administration prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir débattre des orientations budgétaires 2026 à partir des axes présentés dans le rapport et qui serviront de base à la construction du Budget 2026 et d'exprimer son vote quant à l'adoption de celui-ci.

Où l'exposé de Madame la Vice-présidente, Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2026,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,

Approuve et vote le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du CCAS sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Autorise le Président à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMMANDE TICKETS SERVICE

Madame la vice-présidente sollicite les membres du conseil pour déterminer la valeur de la commande de tickets service pour l'année 2026. (Sur l'année 2025, 164 tickets ont été utilisés)

Après réflexions, le conseil d'administration du CCAS, délibère à l'unanimité de commander, 120 tickets alimentation à 8.00 €, soit 960.00 €, plus les frais de gestion.

Une commande sera faite en cours d'année si besoin.

La dépense en résultant sera prélevée au budget 2026, article 611 « CCAS ».

MODIFICATION RÈGLEMENT RESTAURANT

Dans le cadre de la politique de dynamisation du restaurant et afin d'en renforcer l'attractivité, il est proposé de mettre en place de nouvelles mesures visant à accroître le chiffre d'affaires et à élargir la clientèle.

À ce titre, il est proposé d'ouvrir l'établissement aux familles le mercredi, afin de favoriser l'accueil d'un nouveau public et de développer la fréquentation avec un tarif enfant à 5.00 € jusqu'à 10 ans.

Il est également proposé d'instaurer un tarif spécifique « repas festif », dont le montant est fixé à 12 euros, afin de proposer une offre adaptée et attractive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents et représentés,
Il est décidé :

- D'ouvrir le restaurant aux familles le mercredi, afin de favoriser l'accueil d'un nouveau public et de développer la fréquentation de l'établissement ;
- De créer un tarif spécifique « repas festif », fixé à 12 euros ; (repas à thème tout au long de l'année en fonction des Fêtes calendaires, des événements nationaux)

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026.

Une communication plus particulière vers les associations des familles et des clubs seniors sera effectuée.
Les personnes de plus de 60 ans peuvent être accompagnées d'invités plus jeune.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est présenté au conseil d'administration une demande d'aide financière relative à une facture de réparation de véhicule.

Après examen de la situation et en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de refuser l'octroi d'une aide financière.

Ce refus est motivé par les éléments suivants :

- Des ressources suffisantes, un reste à vivre « convenable » pour une personne seule
- Des dépenses inutiles pouvant améliorer le budget (abonnement sportif, cours de musique)
- Des mensualités élevées sur le prêt voiture
- Un montant de facture ordures ménagères incorrect

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est présenté au conseil d'administration une demande d'aide financière relative à une formation.

Après examen de la situation et en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de refuser l'octroi d'une aide financière.

Ce refus est motivé par les éléments suivants :

- Des ressources suffisantes, un reste à vivre « très convenable » pour une personne seule

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Mise en place d'un service de navette le mardi pour des RDV divers avec le véhicule électrique et trois nouveaux chauffeurs bénévoles à partir de mars. Uniquement deux plages horaires seront disponibles, une le matin entre 9h et 11h et une l'après-midi entre 14h00 et 16h00. Le chauffeur gèrera lui-même son planning du jour.

Le renouvellement du partenariat avec Visiocom concernant la navette électrique se termine en septembre 2026. Monsieur Malmenaide souligne qu'il faudra être vigilant sur le véhicule choisi, que celui-ci soit adapté aux seniors.

2/ Une réflexion a été menée pour repenser l'accueil de la maison du parc qui n'était pas satisfaisant pour les agents. Le réaménagement actuel permet à l'agent d'accueil d'avoir un bureau indépendant pour des conditions de travail optimales. Deux caméras ont été installées sur l'accueil pour d'avantage de sécurité.

3/ Logement d'urgence. Monsieur Malmenaide rappelle le projet de transfert du logement d'urgence situé au-dessus de la poste vers la maison acquise par la commune se situant à côté de la croix rouge ; 35 rue Irénée Laurent. Les travaux de réhabilitation sont en cours pour ce logement.

Monsieur Malmenaide précise que cette acquisition a été faite dans le but d'optimiser le patrimoine immobilier de la collectivité. Il annonce également que la collectivité est en attente du rdv chez le notaire relatif à la vente de l'agence communale.

Concernant le logement place de l'Europe les travaux de changement de volets et fenêtres sont en attente d'exécution par l'entreprise retenue. Ce logement deviendra un logement social communal.

4/ La procédure d'accueil d'un SDF ou d'une personne vulnérable sans toit a été révisée et transmise aux élus.

5/ Centenaires 2026 : il y aura deux centenaires de plus sur la commune ; Mme BOUCHARDON Virginie, née le 17/07/1926 et Madame BAROU Colette, née le 20/07/1926.

Cela portera à 5 personnes le nombre de personnes de plus de 100 ans.

6/ Une réponse sera apportée aux membres du CA concernant des questionnements sur une situation étudiée au mois d'octobre.

7/ En raison des élections et du calendrier très restreint, le vote du BP 2026 pourrait avoir lieu le lundi 2 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.